

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
DE NEUILLY SUR SEINE**

Siège social :

Place Parmentier
92200 NEUILLY SUR SEINE

☎ : 01 46 24 03 83

www.mjcneully92.com

**RAPPORT FINANCIER
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 FEVRIER 2024**

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale pour vous rendre compte des résultats de notre gestion durant l'exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ainsi que le budget pour l'exercice 2024.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés sont établis selon les règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices.

Dans ce document, « association » et « MJC » désignent par défaut la Maison des Jeunes et de la Culture de Neuilly-sur-Seine.

SOMMAIRE

I.	Analyse de l'activité et des résultats	4
1.	Produits	4
a.	Recettes	4
b.	Subventions publiques et privées	5
c.	Reprise sur amortissements / provisions & Autres produits d'exploitation	5
d.	Produits financiers.....	5
e.	Produits exceptionnels.....	6
2.	Charges	6
a.	Autres achats et charges externes (« frais généraux »).....	6
b.	Charges de personnel.....	7
c.	Autres postes composant les charges d'exploitation.....	7
d.	Charges financières	7
e.	Charges exceptionnelles	7
3.	Résultat net	7
II.	Bilan	8
1.	Actif	8
a.	Immobilisations	8
b.	Créances.....	8
c.	Trésorerie.....	9
d.	Charges constatées d'avance	9
2.	Passif	10
a.	Fonds propres associatifs	10
b.	Provisions	11
c.	Dettes	11
III.	Budget Prévisionnel de l'exercice 2024	12
1.	Produits	12
2.	Charges	13
IV.	Conclusion	14

I. ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS

1. Produits

Produits (en €)	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	V.en %	Budget 2023	Variation	V.en %
Adhésions et cotisations	547 445	469 143	78 302	17%	525 000	22 445	4%
Autres prestations de services	19 640	7 582	12 058	159%	8 000	11 640	146%
Total des recettes	567 085	476 725	90 360	19%	533 000	34 085	-100%
Subvention municipale	72 000	72 000	-	0%	72 000	-	0%
Autres subventions	2 000	3 000	- 1 000	-33%	7 000	- 5 000	-71%
Total des subventions	74 000	75 000	- 1 000	-1%	79 000	- 5 000	-100%
Reprise sur amort. et provisions	3 041	3 353	- 312	-9%	-	3 041	N/A
Autres produits d'exploitation	2 097	94	2 003	2137%	-	2 097	N/A
Total des produits d'exploitation	646 223	555 172	91 051	16%	612 000	34 223	6%
Produits financiers	4 085	2 218	1 867	84%	2 000	2 085	104%
Produits exceptionnels	-	500	- 500	-100%	-	-	N/A
Total des produits	650 308	557 890	92 418	17%	614 000	36 308	6%

Les produits d'exploitation de la MJC se déclinent en 3 grandes catégories :

- Les recettes ;
- Les subventions publiques et privées ;
- Les autres postes comprenant les reprises sur amortissements et provisions, ainsi que les autres produits d'exploitation.

a. Recettes

Il s'agit des revenus propres issus de l'activité de la MJC.

On distingue principalement :

- Les frais d'adhésion versés pour avoir la qualité de membre de la MJC ;
- Les cotisations payées pour participer aux différentes activités proposées ;
- Les revenus annexes (« Autres prestations de services ») provenant des recettes de la galerie et du théâtre.

Les adhésions et cotisations représentent la majeure partie des ressources de l'association (87% sur l'exercice 2023 / 85% sur l'exercice 2022).

Le niveau des adhésions et cotisations poursuit et même accentue sa progression à deux chiffres (+17% sur l'exercice 2023 / +12% sur l'exercice 2022), après des années COVID difficiles.

La progression en la matière a même été légèrement supérieure aux prévisions budgétaires (+4%).

Concernant les revenus annexes, l'embellie constatée cet exercice est toute éphémère, car vouée à disparaître dès l'exercice prochain, avec la reprise en main de la gestion de la galerie et du théâtre par la Mairie de Neuilly-sur-Seine depuis septembre 2023.

b. Subventions publiques et privées

Les subventions représentent les contributions financières directes des bailleurs publics ou privés.

Ces subventions proviennent de 2 bailleurs :

- La Mairie de Neuilly-sur-Seine à hauteur de 72.000 €, stable par rapport à l'exercice précédent ;
- Le Crédit Mutuel, notre banque partenaire, à hauteur de 2.000 €. A noter que la MJC avait bénéficié au cours de l'exercice précédent d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 1.000 €, ce qui avait porté la subvention totale à 3.000 €

Dans ces 2 cas, il s'agit de subventions de fonctionnement ; elles ne sont pas dédiées à des projets en particuliers et sont donc librement utilisables par la MJC.

Pour mémoire, le Conseil Général ainsi que le FONJEP n'attribuent plus de subvention à la MJC.

Il avait été prévu au budget l'obtention d'une autre subvention publique (FDVA II : Fonds de développement de la vie associative). Cette subvention a finalement été obtenue en septembre 2023 et figure par conséquent dans le budget de l'exercice 2024.

Il convient également de souligner le point suivant : bien que la subvention financière de la Mairie de Neuilly-sur-Seine ne représente sur l'exercice que 11% des produits totaux de l'association, celle-ci bénéficie d'une convention d'occupation à titre gratuit accordée par la Ville de Neuilly-sur-Seine pour les locaux qu'elle occupe.

Même si la MJC n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer avec suffisamment de précision la valeur de cet avantage, s'agissant d'un bâtiment historique public particulier, il n'en demeure pas moins que cette convention d'occupation représente un caractère significatif et essentiel au fonctionnement de l'association.

c. Reprise sur amortissements / provisions & Autres produits d'exploitation

Ces postes sont peu significatifs sur cet exercice et n'appellent pas de commentaire particulier.

d. Produits financiers

Les produits financiers sont constitués des intérêts portés par le placement de la trésorerie de l'association sur des comptes à terme au sein du Crédit Mutuel.

Le quasi doublement du poste s'explique par la hausse des taux d'intérêt en France, qui entraîne mécaniquement la hausse des taux de rémunération des comptes à terme.

e. Produits exceptionnels

Néant.

2. Charges

Charges (en €)	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	V. en %	Budget 2023	Variation	V. en %
Autres achats et charges externes	128 314	107 071	21 243	20%	112 000	16 314	15%
Impôts et taxes	5 480	3 547	1 933	54%	4 000	1 480	37%
Charges de personnel	452 449	493 267	- 40 818	-8%	477 000	- 24 551	-5%
Dotation aux amort. et provisions	3 561	4 658	- 1 098	-24%	10 000	- 6 439	-64%
Autres charges d'exploitation	2 217	697	1 521	218%	-	2 217	N/A
Total des charges d'exploitation	592 021	609 241	- 17 220	-3%	603 000	- 10 979	-2%
Charges financières	-	-	-	N/A	-	-	N/A
Charges exceptionnelles	-	135	- 135	-100%	-	-	N/A
Total des charges	592 021	609 376	- 17 355	-3%	603 000	- 10 979	-2%

Les charges d'exploitation de la MJC se déclinent en 3 grandes catégories :

- Les autres achats et charges externes (appelées souvent « frais généraux ») ;
- Les charges de personnel ;
- Les autres postes comprenant les impôts et taxes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les autres charges d'exploitation.

Par rapport au budget 2023, l'écart entre le réalisé et le prévisionnel au niveau des charges est globalement faible (2%), notamment grâce à des écarts qui se compensent entre les honoraires et la masse salariale.

a. Autres achats et charges externes (« frais généraux »)

Ce poste comprend notamment les achats (fournitures administratives, fournitures d'entretien, achats de petits équipements...), les locations, les frais d'entretien, le coût de l'assurance, les honoraires, les frais de publicité et de communication, les frais de déplacement, les cotisations et les frais bancaires.

La composante la plus importante est représentée par les honoraires versés à des animateurs travaillant pour la MJC mais qui ont le statut de micro-entrepreneur (38.883 € sur l'exercice 2023 contre 30.214 € sur l'exercice précédent), ainsi qu'à des prestataires de service incluant l'expert-comptable et le commissaire aux comptes (34.882 € sur l'exercice 2023 contre 26.976 € sur l'exercice précédent).

Il est à noter en matière de suivi du coût direct des animations dispensées par la MJC que les honoraires versés aux animateurs micro-entrepreneurs sont à rapprocher du coût salarial des animateurs de la MJC (cf. paragraphe suivant).

b. Charges de personnel

La diminution du poste de 8% entre les exercices 2023 et 2022 malgré l'augmentation de l'activité de la MJC, s'explique principalement par le changement de direction de la MJC fin janvier 2022 qui a permis une économie substantielle.

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, il faut tempérer quelque peu cette baisse des charges de personnel par la hausse des honoraires versés aux animateurs micro-entrepreneurs.

c. Autres postes composant les charges d'exploitation

Il est à noter dans ce paragraphe que les « Impôts et taxes » comprennent essentiellement la contribution à la formation continue des salariés.

Les autres composantes ne sont pas significatives et n'appellent aucun commentaire particulier.

d. Charges financières

Néant.

e. Charges exceptionnelles

Néant.

3. Résultat net

La forte progression des produits (+17%) et la légère diminution des charges (-3%) par rapport à l'exercice précédent permettent à l'association de présenter sur l'exercice 2023 un résultat excédentaire de 58.287 € à comparer au déficit de 51.486 € de l'exercice précédent, soit une évolution favorable de +109.773 € entre les 2 exercices.

Ce résultat excédentaire de 58.287 € de l'exercice 2023 va même au-delà des prévisions budgétaires qui tablaient par prudence sur un résultat légèrement excédentaire à hauteur de 11.000 €.

Globalement, le rebond constaté sur cet exercice a permis d'absorber la perte de l'exercice 2022 et de tourner en quelque sorte rapidement et complètement la page des années difficiles liées à la COVID-19.

L'aspect le plus important de cette évolution est que ce net redressement des comptes redonne des perspectives à l'association (cf. paragraphe sur le budget prévisionnel) notamment en matière de développement de ses activités et des marges de manœuvres pour ses projets internes.

II. BILAN

1. Actif

Actif (en €)	Exercice 2023			Exercice 2022		Variation	Variation en %
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net			
Immobilisations corporelles	379 270	- 377 228	2 042	5 603	- 3 561	-64%	
Total de l'actif immobilisé	379 270	- 377 228	2 042	5 603	- 3 561	-64%	
Créances	39	-	39	162	- 123	-76%	
Subventions à recevoir	74 000	-	74 000	2 066	71 934	3482%	
Total des créances	74 039	-	74 039	2 228	71 811	3223%	
Valeurs mobilières de placement	40 501	-	40 501	40 501	-	0%	
Disponibilités	446 468	-	446 468	530 525	- 84 057	-16%	
Trésorerie	486 969	-	486 969	571 026	- 84 057	-15%	
Charges constatées d'avance	12 854	-	12 854	9 906	2 948	30%	
Total de l'actif circulant	573 862	-	573 862	583 160	- 9 298	-2%	
Total de l'actif	953 132	- 377 228	575 904	588 763	- 12 859	-2%	

L'actif de la MJC se décline en 4 grandes catégories :

- Les immobilisations ;
- Les créances ;
- La trésorerie ;
- Les charges constatées d'avance.

a. Immobilisations

Les immobilisations représentent le matériel de l'association. Elles font l'objet d'un amortissement comptable sur leur durée d'utilisation prévisionnelle (cf. annexe comptable).

Ce matériel est quasiment amorti dans sa totalité à la fin de l'exercice 2023.

b. Créances

Compte tenu de la nature de l'activité de l'association, les créances sont principalement les subventions acquises au titre de l'exercice, mais non encore réglées à la fin dudit exercice.

Les subventions de la Mairie de Neuilly-sur-Seine et du Crédit Mutuel dues au titre de l'exercice 2023 ont été payées tardivement, après la date de clôture.

Cela aurait pu mettre en grande difficulté la MJC, notamment pour le paiement de ses salariés, si cette dernière n'avait pas disposé par ailleurs d'une trésorerie suffisante (cf. paragraphe suivant).

c. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont principalement des placements sur des comptes à terme au sein du Crédit Mutuel.

Les disponibilités représentent le solde positif bancaire auprès du même Crédit Mutuel.

La diminution de la trésorerie sur l'exercice s'explique principalement par le retard du paiement des subventions (cf. paragraphe précédent) et par le paiement de la quasi-totalité du solde dû au FONJEP, organisme qui servait d'intermédiaire dans la rémunération de l'ancienne directrice de la MJC.

d. Charges constatées d'avance

Il s'agit des charges / prestations / contrats à cheval sur les exercices 2023 et 2024 et dont la partie relative à l'exercice 2024 a été extournée au titre de la correcte séparation des exercices.

Le poste n'appelle pas de commentaire particulier.

2. Passif

Passif (en €)	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	Variation en %
Report à nouveau	127 467	178 953	- 51 486	-29%
Résultat net de l'exercice	58 287	51 486	109 773	-213%
Fonds propres associatifs	185 754	127 467	58 287	46%
Fonds dédiés	-	-	-	N/A
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	127 817	130 858	- 3 041	-2%
Provisions	127 817	130 858	- 3 041	-2%
Dettes fournisseurs	12 338	11 283	1 055	9%
Dettes fiscales et sociales	6 019	6 824	- 805	-12%
Autres dettes	218 176	288 331	- 70 155	-24%
Produits constatés d'avance	25 800	24 000	1 800	8%
Total des dettes	262 333	330 438	- 68 105	-21%
Total du passif	575 904	588 763	- 12 859	-2%

Le passif de la MJC se décline en 3 grandes catégories :

- Les fonds propres associatifs ;
- Les provisions ;
- Les dettes.

a. Fonds propres associatifs

Les fonds associatifs sont composés de la somme des résultats cumulés depuis la création de la MJC jusqu'au début de l'exercice (« report à nouveau »), et du résultat de l'exercice.

En liaison avec la trésorerie, ils représentent la capacité de la MJC à agir, investir et se développer au-delà des seuls résultats de l'exercice.

Enfin, il est à noter qu'il n'existe pas de fonds dédiés au sein de l'association, car les subventions reçues sont toutes des subventions générales au fonctionnement de la MJC.

b. Provisions

Les provisions sont uniquement composées des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Pour rappel, des indemnités de départ à la retraite sont légalement dues lorsqu'un salarié de la MJC prend officiellement sa retraite.

Les modalités de calcul de ces provisions sont déterminées dans la convention collective à laquelle dépend le salarié en question.

c. Dettes

La composante la plus importante de ce poste est représentée par les acomptes des adhérents comptabilisée dans la ligne « Autres dettes » (192.413 € pour l'exercice 2023 contre 193.353 € pour l'exercice précédent).

Il s'agit des cotisations et adhésions des adhérents versées au cours de l'été au titre de la saison suivante débutant en septembre.

La diminution du poste des dettes entre les exercices 2022 et 2023 est principalement liée au paiement du solde échu vis-à-vis du FONJEP (cf. paragraphe sur la trésorerie) à hauteur de 71.914 €.

Les autres composantes de la dette n'appellent pas de commentaire particulier.

III. BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024

Nous vous présentons ci-dessous un budget de l'exercice 2024 globalement à l'équilibre, en rappelant qu'une association n'a en principe pas vocation à faire de bénéfice, sauf en prévision de la réalisation de gros projets ultérieurs.

Par ailleurs, il nous a semblé pertinent de comparer le budget de l'exercice 2024 aux 2 exercices précédents (2023 et 2022), notamment pour donner une perspective sur l'évolution des comptes de l'association sur le moyen terme.

1. Produits

Produits (en €)	Budget 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	V.en %
Adhésions et cotisations	567 000	547 445	469 143	19 555	4%
Autres prestations de services	-	19 640	7 582	- 19 640	-100%
Total des recettes	567 000	567 085	476 725	- 85	0%
Subvention municipale	72 000	72 000	72 000	-	0%
Autres subventions publiques	5 000	-	-	5 000	N/A
Autres subventions privées	2 000	2 000	3 000	-	0%
Total des subventions	79 000	74 000	75 000	5 000	7%
Reprise sur amortissements et provisions	-	3 041	3 353	- 3 041	-100%
Autres produits d'exploitation	-	2 097	94	- 2 097	-100%
Total des produits d'exploitation	646 000	646 223	555 172	- 223	0%
Produits financiers	4 100	4 085	2 218	15	0%
Produits exceptionnels	-	-	500	-	N/A
Total des produits	650 100	650 308	557 890	- 208	0%

Les principales hypothèses retenues en matière de produits sont les suivantes :

- Poursuite prudente de la progression du montant des adhésions et des cotisations ;
- Arrêt des activités liées à l'exploitation de la galerie et du théâtre suite à leur reprise par la Mairie de Neuilly-sur-Seine ;
- Maintien de la subvention de fonctionnement accordée par la Mairie de Neuilly-sur-Seine à 72.000 €. Ce point a été officiellement confirmé suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2023 ;
- Maintien de la subvention accordée par notre banque partenaire, le Crédit Mutuel ;
- Obtention en septembre 2023 du FDVA2 à hauteur de 5.000 €. Cette subvention a la particularité d'être dédiée sur projet ;
- Maintien des produits de placements financiers compte tenu du niveau des taux d'intérêt actuels.

2. Charges

Charges (en €)	Budget 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	V. en %
Autres achats et charges externes	153 500	128 314	107 071	25 186	20%
Impôts et taxes	6 000	5 480	3 547	520	9%
Charges de personnel	486 500	452 449	493 267	34 051	8%
Dotation aux amortissements et provisions	4 000	3 561	4 658	439	12%
Autres charges d'exploitation	-	2 217	697	- 2 217	-100%
Total des charges d'exploitation	650 000	592 021	609 241	57 979	10%
Charges financières	-	-	-	-	N/A
Charges exceptionnelles	-	-	135	-	N/A
Total des charges	650 000	592 021	609 376	57 979	10%

Les principales hypothèses retenues en matière de charges sont les suivantes :

- Achats : compte tenu de la grande vétusté d'un certain nombre de matériels de la MJC (cf. paragraphe sur les immobilisations), renouvellement du parc informatique complètement obsolète et des équipements sportifs ou culturels en fin de vie ;
 - Il est à noter qu'une grande partie de ces investissements ne se traduiront pas en comptabilité par des charges de l'exercice 2024, mais par des immobilisations et des amortissements associés.
- Forte progression des charges de personnel par rapport à l'exercice 2023, mais progression maîtrisée avec un retour à niveau proche de l'exercice 2022 :
 - Augmentation générale de 3% pour tenir compte en particulier de l'inflation ;
 - Enveloppe restante permettant de gérer des augmentations salariales individuelles sur la base d'étude au cas par cas par la Direction de la MJC.

IV. CONCLUSION

En conclusion, l'exercice clos le 31 août 2023 se solde par un résultat excédentaire de 58.287 € que nous vous proposons d'affecter au compte de report à nouveau.

Nous restons à la disposition des membres de l'Assemblée pour leur donner toutes précisions qu'ils jugeraient nécessaires.

A la lumière des explications qui viennent de vous être données, nous vous invitons à approuver les comptes de l'exercice clos le 31/08/2023, donner quitus au Conseil d'Administration et adopter le budget de l'exercice 2024.

Le Trésorier de la MJC

Philippe BRIER